

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-1642

présenté par
M. Pierre-Henri Dumont

ARTICLE 24

Supprimer l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 11 de l'article 24 prévoit une nouvelle diminution des ressources affectées aux Chambres de Commerce et d'Industrie, pour un montant de 100 millions d'euros.

Cette disposition est totalement incohérente avec l'ambition affichée par le Plan de relance.

Les CCI représentent un élément clé du maillage de nos TPE PME. A la fois relais de nos territoires et fers de lance de nos entreprises, elles subissent une fois de plus de plein fouet les mesures du Gouvernement.

Pourtant, elles ont été des acteurs clés de l'accompagnement des entreprises pendant la période de confinement et ne peuvent être privées de cette ressource de 100 millions d'euros, si essentielle à l'économie de nos bassins de vie.